

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE
CAGNES-SUR-MER

Alpes Maritimes

*Direction Générale des Services
Service Communal
Hygiène et Santé*

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ANIMATION MUSICALE

Dossier à adresser au service communal hygiène et santé (SCHS)

hygiene.salubrite@cagnes.fr – 04.93.22.19.75

Ville de Cagnes-sur-mer

BP79

06802 CAGNE-SUR-MER Principal cedex

IDENTIFICATION

Nom de l'enseigne :

Raison Sociale : N°RCS :

Adresse :

.....

.....

Gérant/ Exploitant :

Contact téléphonique et/ou mail :

Adresse :

.....

.....

Organisateur du spectacle/animation :

Contact téléphonique et/ou mail :

Adresse :

.....

.....

ANIMATION MUSICALE PROJETEE

CAPACITE D'ACCUEIL DU PUBLIC : (personnes)

TYPE DE MUSIQUE : avec amplification (sonorisation)

sans, précisez :

.....

FREQUENCE / PERIODE / HORAIRES

FREQUENCE	PERIODE / DATES	HORAIRES (début/fin)
<input type="checkbox"/> Habituelle	<input checked="" type="checkbox"/> x fois par <input type="checkbox"/> an <input type="checkbox"/> mois <input type="checkbox"/> semaine	
<input type="checkbox"/> Exceptionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> du au	
	<input checked="" type="checkbox"/> dates précises :	

NIVEAU SONORE DE DIFFUSION DE LA MUSIQUE, SI AMPLIFICATION

inférieur à la règle d'égalité d'énergie fondée sur la valeur de **80 décibels** pondérés A équivalents sur 8 heures.

supérieur à la règle d'égalité d'énergie fondée sur la valeur de **80 décibels** pondérés A équivalents sur 8 heures.

ENGAGEMENT de la personne diffusant la musique amplifiée

Je soussigné, m'engage à respecter les prescriptions suivantes :

Ne dépasser, à aucun moment et en aucun endroit accessible au public, les niveaux de pression acoustique continus équivalents 102 décibels pondérés A sur 15 minutes et 118 décibels pondérés C sur 15 minutes.

« Lorsque ces activités impliquant la diffusion de sons amplifiés sont spécifiquement destinées aux enfants jusqu'à l'âge de six ans révolus, ces niveaux de pression acoustique ne doivent pas dépasser 94 décibels pondérés A sur 15 minutes et 104 décibels pondérés C sur 15 minutes ;

Fait à, le date :/...../.....

Signature :

SUITE DU FORMULAIRE A REMPLIR UNIQUEMENT SI VOUS DIFFUSEZ DE LA MUSIQUE AMPLIFIEE

→ à TITRE HABITUEL

→ avec un niveau sonore SUPERIEUR à 80 dB(A)

ÉTUDE D'IMPACT SUR LES NUISANCES SONORES : réalisée ? : non oui

date de l'étude :/...../.....

date d'actualisation :/...../..... pour quels motifs :

LICENCE ENTREPRENEUR SPECTACLES VIVANTS : non oui

date obtention :/...../..... n° enregistrement :

MATERIEL UTILISE POUR LA DIFFUSION AMPLIFIEE DE LA MUSIQUE

Equipements fixes installés dans l'établissement

Equipements mobiles appartenant à l'organisateur ou au prestataire en charge des animations
(Fournir le descriptif de ces équipements et des dispositifs permettant de limiter l'impact sur les nuisances sonores)

AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Situés dans un immeuble d'habitation : non oui → contigus avec des logements : oui non

Présence d'une terrasse : non oui → fermée et couverte extérieure, non couverte
→ Implantée sur le domaine : privé public

Travaux réalisés : (pour réduire l'impact sur les nuisances sonores)

Date	Descriptif :

Date	Descriptif :

LIMITEUR DE PRESSION ACOUSTIQUE ou DECIBELS

- Installé** : oui non → date :/...../.....
 Vérification annuelle faite : oui non → date :/...../.....

AMENAGEMENTS SPECIFIQUES MIS EN PLACE

	Mis en place Oui/Non	Non obligatoire pour les établissement accueillant moins de 300 personnes
Enregistreur en continu des niveaux sonores en décibels pondérés A et C auxquels le public est exposé		X
Afficheur en continu des niveaux sonores en décibels pondérés A et C à proximité du système de contrôle de la sonorisation auxquels le public est exposé		X
Information du public sur les risques auditifs		
Protections auditives individuelles , mise à la disposition du public à titre gratuit et adaptées au type de public accueilli		
Zones de repos auditif ou, à défaut, périodes de repos auditif, au cours desquels le niveau sonore ne dépasse pas la règle d'égale énergie fondée sur la valeur de 80 décibels pondérés A équivalents sur 8 heures.		

PIECES A FOURNIR SI VOUS DIFFUSEZ DE LA MUSIQUE AMPLIFIEE → à TITRE HABITUEL → avec un niveau sonore SUPERIEUR à 80 dB(A)

	CADRE RÉSERVÉ AU S.C.H.S		
	TRANSMIS		Incomplet
	OUI	NON	
Étude d'impact sur les nuisances conforme à l'article R571-29 du Code l'Environnement voir fiche ci-jointe « Étude d'impact »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Descriptif des travaux visant à réduire l'impact sur les nuisances sonores	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat d'installation de limiteur de pression acoustique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de vérification périodique du limiteur de pression acoustique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programmation des animations/manifestations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Licence entrepreneur de spectacle vivants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat d'installation de l'afficheur en continu des niveaux sonores	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat d'installation de l'enregistreur en continu des niveaux sonores	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan d'aménagement des locaux avec la localisation des divers équipements obligatoires et la zone de repos auditif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Documents attestant de la mise à disposition du public de protection auditive pour le public (facture, quantité et descriptif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Note de présentation sur les moyens mis en place pour informer le public sur les risques auditifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>